



## DECRYPTAGE DES ORDONNANCES DIALOGUE SOCIAL POST DECRETS (HORS COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE)

### INTERVENANT

**Me Dorian JARJAT**

Avocat Associé  
Spécialiste en droit social

**Me Sofian OUANNES**

Avocat  
Senior Manager

### MODALITÉ

**Date :**

20 mars 2018

**Horaires :**

9h – 12h 30 et 14 h – 17h30  
Accueil petit déjeuner à 8h40

**Lieu :**

Le Prémium (2ème étage)  
131 Blvd Stalingrad  
VILLEURBANNE

**Durée :**

1 Jour (7 heures)

**Coût :**

500 € H.T. / personne  
(déjeuner inclus) 10 %  
de réduction à compter de la  
seconde inscription

### PUBLIC

Tous DRH, responsables et  
gestionnaires RH

Dirigeants, D.A.F.

### CONTACT

Le Prémium (2ème étage)

131 Blvd Stalingrad 69624  
VILLEURBANNE Cédex

Tél. : 04 26 84 67 67  
Fax : 04 26 84 67 60

formation@renaud-  
avocats.com

[www.renaud-avocats.com](http://www.renaud-avocats.com)

### OBJECTIFS

Identifier les nouvelles contraintes législatives

Identifier les opportunités offertes par les Ordonnances Pénicaud

Maitriser le nouveau cadre légal et réglementaire

### PROGRAMME

#### SECURISATION DES CONTRATS DE TRAVAIL

- Le nouveau recours au Télétravail
- Nouvelles règles de recours au CTT / CDD
- Le CDI de chantier ou d'opération
- Le prêt de main d'œuvre non lucratif : évolutions

#### SECURISATION DES RELATIONS DE TRAVAIL

- Le nouveau régime de dommages et intérêts prud'homaux : plafonds
- Les nouvelles règles de motivation des licenciements et délais de recours
- L'aménagement des procédures d'inaptitude
- Licenciement économique ; nouvelles règles d'appréciation du motif et de reclassement
- Les ruptures conventionnelles collectives et congés de mobilité

#### RENFORCEMENT DE LA NEGOCIATION COLLECTIVE

- La nouvelle articulation accord de branche / accord d'entreprise
- Les nouvelles compétences des branches
- Les nouvelles règles relatives aux N.A.O.
- Accord majoritaire et modes alternatifs de conclusion

#### SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

- Les critères de pénibilité.
- Le compte professionnel de prévention
- Les accords de prévention



## DÉSIGNATION DE LA FORMATION

Intitulé	DECRYPTAGE DES ORDONNANCES DIALOGUE SOCIAL POST DECRETS (HORS CSE)	
Durée	1 jour	
Date	20 mars 2018	
Lieu	Renaud Avocats – Le Premium – 131 bd Stalingrad – 69100 Villeurbanne – 2 <sup>ème</sup> étage	
Horaires	09:00 / 12:30 et 14:00 / 17:30	
Prix HT / pers.	500 € HT (repas inclus)	2 <sup>ème</sup> inscription : 10 % de remise

## PARTICIPANT 1

Prénom	Nom	
Fonction		
Adresse E-mail	@	

## PARTICIPANT 2

Prénom	Nom	
Fonction		
Adresse E-mail	@	

## ENTREPRISE

Raison sociale			
Adresse			
Code postal		Ville	
Téléphone		Télécopie	
Effectif établissement			
Convention collective			
OPCA à facturer			
Adresse			
N° de dossier de prise en charge			
Responsable de la formation :			

## RÈGLEMENT

Le règlement sera effectué par un OPCA (adresse à compléter ci-dessus)

Règlement à réception de facture

Annulation : formulées par écrit, elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 8 jours avant le stage. A compter de cette date, 50 % du montant de la formation sera retenu en cas d'annulation. Les remplacements seront admis à tout moment. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la formation sur le nombre moninal de 3 pas atteint ou de reporter la formation et de modifier le contenu du programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent ou si le nombre.

Fait à \_\_\_\_\_, le :

Signature et cachet de l'entreprise